



## INFORMATION A LA POPULATION

### **Réfection de la gare CJ – fermeture de la rue Ernest Daucourt**

Nous vous informons qu'en raison des travaux de rénovation de la gare et de l'assainissement des infrastructures communales, la rue Ernest Daucourt sera fermée à la circulation pour tous les véhicules à moteur à partir du **22 avril 2024**. Cette fermeture devrait durer environ 2 mois, sous réserve des conditions météorologiques.

Une déviation sera mise en place par la rue Edouard Six (piste de chantier) via la rue Montagne d'Alle, passant à travers le parking de la Fanfare (cf. plan au verso).

Nous vous prions de bien vouloir vous conformer strictement à la signalisation routière temporaire qui sera mise en place.

Nous vous remercions pour votre compréhension et nous vous prions de nous excuser pour les désagréments occasionnés pendant les travaux.

M. Cyrille Gigon, Conseiller communal en charge du dossier, se tient à votre disposition pour tout complément d'information au numéro suivant : 079.330.15.12

### **Déchets inertes à la déchetterie**

Afin de faciliter et valoriser le tri des déchets pour nos citoyens, une benne dédiée aux déchets inertes ménagers sera mise à disposition à la déchetterie à partir du **3 mai 2024**. Cette initiative vise à permettre aux résidents de se débarrasser de certains déchets inertes domestiques de manière pratique et responsable.

Il est important de noter que seuls les déchets inertes de nature domestique seront acceptés dans cette benne. Cela inclut, par exemple, les assiettes ou verres de cuisine, la porcelaine, les pots en terre cuite, ainsi que le verre de cadre de photo. En revanche, les déchets inertes de grand format ou en quantités importantes, tels que les déchets de chantier, devront être déposés aux points de collecte habituels, à savoir Ramseyer et Loca.

M. Serge Caillet, Conseiller communal en charge du dossier, se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au : 079.394.73.89

### **Utilisation de tondeuses et robots à gazon**

A la suite de demandes citoyennes, nous prenons la respectueuse liberté de vous rappeler quelques règles en lien avec l'objet mentionné sous rubrique. Vous trouverez ci-dessous un extrait de l'article 56 (engins motorisés) du règlement communal de police locale :

- *« L'utilisation des tondeuses à gazon, à moteur à explosion, des motoculteurs, des tronçonneuses et de tout autre moteur bruyant est interdite le dimanche et les jours fériés, ainsi que les autres jours entre 12 heures et 13 heures 30 et de 20 heures à 9 heures. »*

D'avance, nous vous remercions pour votre coopération.

CONSEIL COMMUNAL

